

Faut-il investir dans le vin ?

Le vin fait partie intégrante du patrimoine français. Bon nombre de grands crus se monnaient en effet à prix d'or dans le monde entier. Si bien que le vin est un vrai support d'investissement, comme l'art ou l'or. Reste à savoir comment « bien » investir sur ce marché, et à ce niveau, les possibilités ne manquent pas. Caves en ligne, sites d'enchères, fonds communs spécialisés... Comment investir dans le vin ? Quelle rentabilité en espérer ? Quels sont les pièges à éviter ? Voyons tout cela ensemble !

Pourquoi investir dans le vin ?

Investir dans le vin, le whisky ou d'autre spiritueux, ce n'est **pas un placement « classique »**. **Le vin est un produit « atypique »**, comme l'art ou les cryptomonnaies. C'est un placement alternatif et décorrélié des marchés financiers.

Et comme tout placement, **l'investissement dans le vin offre une perspective de rendement**. Certains grands crus, millésimes... ont une valeur qui augmente (parfois grandement) avec le temps. D'autant plus qu'à chaque fois qu'une bouteille est bue, les stocks de la référence diminuent. Et cela gonfle encore sa valeur.

Pour investir dans le vin, il faut accepter de **réaliser un investissement à long terme**. Le produit prend de la valeur au fil du temps, notamment pour les vins de garde et grands crus. Et bien sûr, **on ne peut jamais être certain que l'on réalisera une plus-value à la fin**, lors de la revente. Cet investissement, comme l'art, n'offre **aucune garantie**. Mais comme l'art, le vin permet d'espérer de jolis gains. Attention toutefois : **il ne s'agit pas d'un produit très « liquide »** (la revente n'est pas toujours simple, sauf pour certains crus classés).

Le secteur du vin reste un marché de passionnés, et d'autant plus pour ceux qui y voient un support d'investissement. La plupart des investisseurs

ont des connaissances en la matière : on ne constitue pas sa cave au hasard.

Le marché reste quand même accessible aux néophytes. De nombreuses **solutions en ligne** existent pour eux, ainsi que des **fonds communs de placement en vin**. Nous en parlons un peu plus bas.

L'investissement en vin a aussi des **inconvenients**. Voici les 3 principaux à nos yeux :

- **C'est un placement risqué** : de vrais risques de perte en capital existent. Les gains ne sont absolument pas garantis.
- **Divers frais** accompagnent ce placement (stockage, assurance...),
- **De nombreux « pièges » existent**, avec en premier lieu celui de la contrefaçon.

Comment investir dans le vin ?

Que l'on souhaite investir « en physique » dans le vin de Bourgogne, de Bordeaux, en Suisse ou en Belgique, on devra d'abord **choisir sa « forme » d'investissement**. Il est bien sûr possible de constituer sa cave soi-même, mais on peut également faire appel à des professionnels (notamment en ligne), acquérir des parts de FCP, de groupement viticole...

La solution la plus commune est d'investir soi-même en direct, en achetant des bouteilles. Cette option est celle qui demande le plus de **connaissances et de temps**. Étudier les classements, trouver les bons châteaux, connaître les meilleurs millésimes... Tout un **ensemble de bonnes pratiques** sont, au final, à respecter pour faire des achats judicieux et **espérer une revente profitable** quelques années plus tard. Reste à choisir les bons millésimes. L'investissement individuel reste donc une affaire de connaisseurs.

Pour investir dans le vin avec une optique de rentabilité, voici **quelques pistes** :

- **L'achat « en primeur »**. Il s'agit en quelque sorte d'une prévente, à un tarif préférentiel, car le vin est gardé en élevage pour plusieurs mois. Concrètement, vous payez tout de suite et ne serez livré que

deux ans plus tard. Il faudra souvent passer par une plateforme spécialisée (Lavinia, Vinatis...), car les châteaux les plus recherchés ne traitent pas (ou peu) avec les particuliers.

- **Acheter sur des sites d'annonces entre particuliers**, qu'il s'agisse de plateformes généralistes comme LeBonCoin ou spécialisées comme IdealWine. Cette dernière vous permet de bénéficier, entre autres, d'une expertise des bouteilles en vente. Cela vous permet d'investir en toute tranquillité quant à l'authenticité de ce que vous achetez.
- **Acheter en salle des ventes**,
- **Investir en GFV (Groupement foncier viticole)**. Cet investissement consiste en l'acquisition de parts de vignes, lesquelles sont exploitées par un viticulteur. En contrepartie, vous touchez des dividendes et / ou des bouteilles. Et vous espérez une plus-value en cas de revente de vos parts...
- **Investir dans un fonds commun de placement (FCP) en vin**. Il s'agit ici d'investir dans le vin avec une perspective « bourse ». Les FCP spécialisés sur cette thématique (Ecce Vinum Capital, Uzès Grands Crus) ne sont toutefois pas très nombreux sur le marché.

Faut-il investir dans le vin en ligne ?

Investir dans le vin avec des professionnels, ça a de sacrés avantages. Et ce qui est bien, c'est qu'il existe plusieurs **plateformes en ligne, avec chacune sa spécialité**. Il n'y a donc pas vraiment de « meilleur » site d'investissement en vin. Chaque investisseur pourra préférer une plateforme à une autre en fonction de ses objectifs.

Parmi les plateformes en ligne spécialisées en vin, citons par exemple Cavissima, Lavinia, Vinatis, iDealwine, Cavacave... **Toutes n'offrent pas les mêmes services**. Certaines sont plutôt des catalogues de références, d'autres des sites d'enchères, d'autres encore vous permettent de constituer votre cave...

Déjà, il y a les entreprises de « cave en ligne » comme Patriwine ou Cavissima, qui sont, à notre avis, d'excellents partenaires. Il s'agit ici d'investir dans des crus / grands crus (mais pas que), lesquels sont conservés dans des conditions optimales. Vous vous constituez donc

une **cave physique, que vous gérez en ligne, sans avoir à vous occuper du stockage**. Vous bénéficiez de conseils d'expert, de sélections de vins, d'un marché de revente... Le tout sur la même plateforme. Et si vous souhaitez consommer une bouteille de votre cave en ligne, vous pouvez demander à ce qu'elle vous soit envoyée !

Citons aussi les plateformes axées « enchères », comme idealwine ou Cavacave. Ces courtiers vous permettent d'acquérir des jus et primeurs, de participer à des enchères, d'acheter sereinement avec une bonne traçabilité...

N'oublions pas non plus le **crowdfunding viticole**, grâce à des plateformes comme **WineFunding** (certifiée AMF et ACPR) par exemple. Ici, vous participez au financement d'un (ou de plusieurs) projet viticole. En contrepartie, vous percevez des **intérêts en argent et / ou en bouteilles**. Existe aussi le **crowdlending** (prêt) et le **crowdequity**, qui vous permet de prendre des parts dans une entreprise viticole.

Investir dans le vin : quelle rentabilité attendre ?

En matière de vin, rien n'est figé dans le marbre. Ce n'est pas parce que vous achetez aujourd'hui un grand cru classé que sa valeur montera en flèche avec les années. Rappelons-le : **de vrais risques de pertes en capital existent** lorsque l'on investit en vin. Cela reste un marché : il évolue au gré de l'offre et de la demande.

Dans tous les cas, **le vin est un investissement à long terme**. La valeur d'un grand cru de prestige ou d'un vin moins coté évolue dans le temps, et la hausse (si hausse il y a) peut être plus ou moins rapide. **L'horizon est, aux dires des experts, d'au moins 8 ans**. Si vous souhaitez vous constituer une cave et espérez une plus-value dans 3 ou 4 ans, préférez peut-être un autre support.

Selon les experts du secteur, l'investissement en vin offre une rentabilité moyenne de 3 % par an. Avec certains grands crus, que l'on revend beaucoup plus cher après quelques années, il est bien sûr possible de faire bien plus. Mais toujours sans **aucune garantie de rendement**. À

titre d'illustration toujours, le **Liv-ex Fine Wine 100**, qui est un indice de référence en matière de grands crus, **a progressé de près de 30 % sur les 5 dernières années.**

Les **FCP** spécialisés en vin ont quant à eux une **rentabilité annuelle qui fluctue en fonction des performances, et donc de la constitution du fonds.** Il est donc impossible de les anticiper. De même, les **parts de GFV** génèrent des **dividendes** et une **éventuelle plus-value** à la revente. Là encore, impossible de les prévoir en amont.

Investir dans le vin : quelle fiscalité ?

L'achat et le stockage de vin ne sont pas soumis à fiscalité. Il peut en revanche y avoir **fiscalisation à la revente.** Tout dépend des volumes et du type d'activité. Si **l'achat-revente** est réalisé à titre **professionnel**, il faudra **déclarer les revenus en tant que BIC** (Bénéfices industriels et commerciaux).

Si le particulier gère sa cave dans une **optique patrimoniale** (lorsqu'il revend des bouteilles par exemple), **il n'a en principe pas à déclarer sa plus-value. Mais si celle-ci dépasse 5000 euros**, il faudra alors la **déclarer** (via le **formulaire 2092**). Après 2 ans de détention, le particulier investisseur jouit d'un abattement, sur sa plus-value, de 5 % / an par année de détention.

Investir dans le vin : nos conseils

Dans quels vins investir ? Faut-il acheter en direct ou via une plateforme ? Est-il préférable d'acheter des grands crus ou des primeurs plus accessibles ? Nul doute que vous vous posez des questions comme celles-ci si vous êtes ici. Voici quelques conseils.

Premièrement, prenez le temps de choisir le type d'investissement en vin qui vous correspond le mieux : en direct, cave en ligne, fonds commun de placement, groupement viticole, crowdfunding... Les possibilités sont nombreuses. Faites un point sur votre horizon de placement et demandez-vous si vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité.

Si vous souhaitez investir de votre côté en achetant vos bouteilles, **tournez-vous en priorité vers les « valeurs sûres »**, comme les grands crus de Bordeaux ou de Bourgogne, qui jouissent d'une grande notoriété à l'internationale.

Dans tous les cas, diversifiez ! N'investissez en vin qu'une fraction maximale de votre patrimoine (pas plus de 10 %), comme vous le feriez en art ou en cryptomonnaies. Rappelez-vous que vous n'aurez aucune garantie en capital. **Diversifiez aussi les jus** : ne mettez pas tout sur une même région, un même cépage ou millésime.

Consultez les classements, palmarès etc. À ce titre, vérifiez la **note Parker**, qui est un étalon (sur 100) très utilisé. Les vins avec une note de plus de 90 % sont en général à privilégier. De nombreuses sources, comme **Wine-Searcher** par exemple, vous permettent aussi de connaître la valeur de nombreux flacons.

Attention aussi au ticket d'entrée. Certaines solutions d'investissement, comme les FCP en vin ou les GFV par exemple, nécessitent une mise importante à l'entrée (de plusieurs milliers d'euros parfois). C'est aussi le cas pour certaines caves en ligne.

Soyez aussi très attentif au stockage de vos bouteilles. Si vous optez pour une cave en ligne, vérifiez les conditions de conservation (température et taux d'humidité contrôlés). Et si vous stockez vous-même, pensez aux **assurances**, voire aux **solutions de stockage externes** (qui coûtent entre 1 et 5 euros par an et par bouteille).

Attention enfin aux contrefaçons, surtout si vous achetez directement à des particuliers. **Préférez les plateformes d'achat ou d'enchères.** Attention aussi aux bouteilles trop anciennes, qui perdent souvent de la valeur.